

Comment s'impliquer

Pour s'impliquer ou inviter un-e conférencier-e-s à s'adresser à votre classe ou votre groupe communautaire, pour commander des cartes postales ou des tracts, ou pour nous informer de vos projets pour soutenir cette campagne, veuillez prendre contact avec nous en écrivant à :

projectflyhome@gmail.com

ou visitez notre site web :

peoplescommission.org/fr/abdelrazik/index.php



Délistez maintenant !

Projet Retour au bercail – réseau de la Commission populaire

projectflyhome@gmail.com.

www.peoplescommission.org/fr/abdelrazik/index.php

**Campagne de six mois pour
libérer Abousfian Abdelrazik
de sa prison sans murs**

Projet Retour au bercail – réseau de la Commission populaire

projectflyhome@gmail.com.

www.peoplescommission.org/fr/abdelrazik/index.php

Le 27 juin prochain sera l'anniversaire du retour d'Abousfian Abdelrazik au Canada, après six ans d'exil forcé et d'emprisonnement au Soudan. Bien que M. Abdelrazik soit rentré chez lui, il n'est pas libre pour autant. Son nom figure maintenant sur la « liste 1267 », liste internationale qui impose un gel des avoirs et une interdiction de vol. En janvier 2010, le projet Retour au bercail a lancé une campagne publique de six mois afin de conscientiser la population quant à la situation de M. Abdelrazik. Si cette campagne a du succès, M. Abdelrazik pourra célébrer l'anniversaire de son retour avec ses droits et libertés fondamentaux restaurés.

Cette campagne vise également à promouvoir l'abolition des sanctions provenant du régime 1267 et à contester la construction raciste de boucs émissaires qu'il représente. Cette question en est une qui doit préoccuper toute la population du Québec et du Canada. Joignez-vous à nous afin d'exiger du gouvernement qu'il annule immédiatement les sanctions prises contre M. Abdelrazik, et qu'il se retire du régime 1267.

Qui est Abousfian Abdelrazik ?

M. Abdelrazik est la victime d'une honteuse collaboration entre des fonctionnaires canadiens et des tortionnaires à l'étranger. Il est aussi la victime de manœuvres politiques qui l'ont empêché de rentrer au Canada et de voir ses enfants pendant plus de six ans. Abousfian Abdelrazik a été arrêté lors d'une visite au Soudan en 2003. La Cour fédérale du Canada a révisé son dossier et conclu que son arrestation avait probablement eu lieu à la demande de l'Agence canadienne d'espionnage, le SCRS. M. Abdelrazik a été battu, menacé et torturé pendant deux périodes de détention totalisant un an et demi. C'est dans ces conditions qu'il a été interrogé par les agents du SCRS. Bloqué à répétition dans ses démarches pour rentrer à Montréal, il a rendu publique son histoire et pris refuge à l'ambassade canadienne de Khartoum, où il est resté prisonnier virtuel pendant 14 mois avant qu'un mouvement d'appui public force le gouvernement à le ramener à la maison. Après six ans, M. Abdelrazik a finalement été capable de retrouver ses enfants au Canada en juin 2009.

Qu'est-ce que la liste 1267 ?

En 2006, sans qu'il en soit été avisé, le nom de M. Abdelrazik fut inscrit à la liste 1267, qui impose des sanctions contre des personnes et des organisations. Cette « liste 1267 » est non seulement une liste d'interdiction de vol, elle impose aussi un gel complet des avoirs des personnes inscrites. Ces restrictions sont sévères et de durée indéfinie. Les personnes n'ont pas droit à une audition avant d'être inscrites sur la liste, font face à des allégations vagues et ne sont pas informées des

éléments de preuve supportant les soupçons portés contre elles. Tel que l'a écrit la Cour fédérale du Canada dans une décision de juin 2009 : « Il n'y a rien dans la procédure d'inscription ou de désinscription de cette liste qui reconnaisse les principes de justice naturelle ou qui assure que l'équité de base sera respectée durant le processus ». Effectivement, le régime 1267 n'est rien de plus qu'un instrument politique recouvert d'un vernis de légalité. La réglementation canadienne sur l'application de 1267 interdit à quiconque de fournir de l'aide matérielle à M. Abdelrazik, tel qu'un salaire, un prêt ou un cadeau.

Pourquoi est-ce important ?

Abousfian Abdelrazik, comme Abdullah Almaliki, Maher Arar, Omar Khadr, les détenus sous certificats de sécurité et d'autres, est victime de l'agenda national de sécurité. Nous avons vécu des situations similaires par le passé, notam-

ment l'internement de canadiens d'origine japonaise pendant la Seconde guerre mondiale, les politiques de la Guerre froide ciblant les communistes, la liste 1267 et des mesures similaires s'appuyant sur la culpabilité par association et le profilage, employées afin de créer de la méfiance envers des populations entières. Du côté domestique, de telles politiques foulent la dignité et les droits fondamentaux des immigré-e-s, marginalisent les communautés ciblées, créent de la peur et font taire les débats. À l'international, elles justifient l'oppression et l'extrême violence, et enlèvent toute légitimité à la résistance face à cette oppression.

Quelles sont nos demandes ?

Pendant les six prochains mois, nous allons demander au gouvernement sans délai :

1 – de lever les sanctions pesant sur M. Abdelrazik (soit en modifiant les règlements quant à l'application du régime 1267 au Canada de sorte qu'elles ne s'appliquent plus à M. Abdelrazik, tel que l'a fait par le passé le Canada dans le cas de Liban Hussein, soit en les révoquant complètement) ;

2 – de contacter tous les membres du Conseil de sécurité des Nations Unies, afin de les informer que le retrait de M. Abdelrazik de la liste 1267 est une priorité diplomatique pour le Canada ; et

3 – de révoquer les règlements appliquant le régime 1267 au Canada, en tant que premier pas pour démontrer l'opposition ferme du Canada à ce régime.